

La présence de Michel Chiha dans l'accord de Taëf

(Cathédrale Saint Elie des Arméniens-Catholiques – 5 novembre 2015)

Dans une société caractérisée par une diversité religieuse exceptionnelle, marquée par un conflit sur les origines, phénicienne ou arabe, partagée entre un Orient auquel elle appartient et un Occident avec lequel elle entretient des relations historiques, il fallait un homme qui puisse faire le lien entre ces multiples appartenances et expliquer aux Libanais que la diversité, si elle est reconnue et acceptée, devient un facteur de richesse et plus une source de conflit.

Cet homme, Michel Chiha, va apporter une contribution déterminante. « Le Liban, écrit-il, est fait de minorités confessionnelles associées. Ces minorités se présentent sous l'étiquette confessionnelle parce que le Liban a toujours été le refuge de la liberté de conscience ». « Il ajoute : « Malgré beaucoup d'erreurs et d'abus, c'est le confessionnalisme qui a enseigné au Liban la tolérance¹ ».

La reconnaissance de la diversité va se traduire, dit-il, par « la volonté de vivre ensemble et de nous rendre heureux les uns les autres ». L'expérience est unique. Elle ne relève pas d'un choix politique, mais d'une pratique de vie marquée, comme il le dit, par « le voisinage immédiat des cultes et des liturgies, par la longue habitude du vivre en commun, par la fréquentation, l'estime, l'amitié réciproque et la connaissance approfondie des uns par les autres ». Le Liban, et nous en prenons conscience seulement aujourd'hui, est le seul pays au monde où chrétiens et musulmans sont associés dans la gestion d'un même Etat et le seul pays dans le monde arabo-musulman où sunnites et chiites, sont également partenaires dans la gestion d'un même Etat.

Cette philosophie du lien que développe Michel Chiha se fonde sur la culture et notamment sur la maîtrise des langues qui a permis aux Libanais de s'ouvrir sur le monde alors que tout autour d'eux les régimes nationalistes vont se limiter à la seule langue arabe. « S'il fallait choisir, écrivait-il, entre un plan quinquennal et la perte d'une langue, c'est pour la langue que nous opterions et pour les connaissances que cette langue représente ».

Les politiques identitaires et les replis communautaires qui ont marqué la vie politique ont entravé les efforts déployés par Michel Chiha pour apprendre la tolérance et l'acceptation de l'autre dans sa différence.

Il va falloir une guerre de 15 ans pour que les Libanais commencent à comprendre l'importance du vivre-ensemble et réaliser que le Liban ne s'identifie à aucune de ses composantes communautaires. Chacune d'entre elles a ses attributs propres, mais lui n'est réductible à aucun de ces attributs, et il n'en constitue pas non plus la somme arithmétique. Il est le mode d'existence de communautés religieuses qui ont perdu, avec la création du Liban, leur mode d'existence propre. Et c'est ce mode d'existence fondé sur l'impossibilité des communautés à se maintenir dans leur être propre qu'exprime le « vivre ensemble ». Celui-ci est donc au fondement même du Liban. Il est son mode d'être, l'essence même de sa présence au monde, ce par quoi se justifie son existence singulière dans une région où le nationalisme a longtemps été au fondement des Etats.

¹ Michel Chiha, Philosophie de confessionnalisme au Liban, Le Jour, 1^{er} septembre 1954

Ce « vivre ensemble » ne se retrouvera au fondement de notre contrat social qu'avec l'accord de Taëf (1989) qui lie la légitimité de l'Etat à sa capacité à préserver «le vivre ensemble » entre les Libanais.

Cette conception de la légitimité est tout à fait nouvelle, celle-ci n'étant plus liée à une volonté nationale qui s'est exprimée à un moment déterminé, mais à une situation en développement permanent. Elle n'est plus fondée sur un acte historique, mais sur un acte présent et se trouve, de ce fait, constamment questionnée en fonction d'un objectif précis qui est la sauvegarde du vivre-ensemble entre les Libanais. Et cet objectif n'est jamais réalisé une fois pour toutes, mais est en réalisation permanente.

L'accord met un terme à la logique communautaire en décidant d'arrêter le « décompte démographique » des communautés, jusque-là utilisé dans les luttes communautaires, et d'instaurer la parité au niveau de la représentation des communautés au sein du pouvoir. Il ne s'agit pas de « partager » le pouvoir entre les communautés, mais d'assurer, dans un premier temps, leur représentation symbolique au sein du pouvoir pour calmer les appréhensions et les peurs emmagasinées dans les différentes mémoires communautaires, puis de permettre, dans un second temps, de lever l'hypothèque communautaire qui entrave le fonctionnement de l'Etat et menace le « vivre ensemble » en créant une structure autonome, un sénat, au sein duquel les communautés seraient représentées en tant que telles.

En arrêtant le décompte démographique, l'accord de Taëf met un terme au statut minoritaire inhérent à toutes les communautés et permet leur interaction, car elles deviennent, toutes, partie intégrante d'une majorité plurielle constituée d'identités complexes, et cette majorité n'est réductible à aucune de ses composantes. Les Libanais ne forment plus, dans cette perspective, un agglomérat de membres de communautés, mais une entité. Et cette entité ne se constitue pas sur la base d'un rejet de la diversité et d'une intégration forcée, comme cela a été le cas ailleurs, mais, au contraire, sur la base de la diversité elle-même qui est reconnue, acceptée et préservée.

En cassant la logique minoritaire, l'accord de Taëf libère les Libanais de cette « peur de l'autre » qui est au fondement même de toutes les politiques communautaires. L'autre n'est plus, dans cette perspective, un rival qu'il faut constamment affronter parce qu'il représente une menace existentielle permanente, mais, bien au contraire, un complément nécessaire à l'existence même de chacun.

C'est en adhérant à ce contrat social fondé sur le « vivre ensemble » que les Libanais passent du statut de membre de communauté à celui de citoyen. Leurs appartenances propres, communautaires, régionales, culturelles ou autres, leur ouverture sur des mondes différents, arabe, musulman ou occidental, leurs références historiques propres, ne sont pas appelées à disparaître, mais, au contraire, elles doivent servir à enrichir d'une manière permanente leur « vivre ensemble ». Elles sont la contribution particulière de chacun d'eux à l'œuvre de tous.

Michel Chiha est fortement présent dans l'accord de Taëf qui, s'il avait été mis en application, nous aurait peut-être permis de refaire du Liban « cette belle et noble tentative de cohabitation paisible des religions, des traditions et des races ».

Mais il est aussi présent dans l'actualité la plus immédiate, celle que nous vivons au quotidien, quand il se pose la question de savoir « comment peut-t-on demander à des hommes du peuple, des bourgeois même, desquels on n'arrive pas à obtenir qu'ils s'abstiennent de jeter les ordures au milieu des rues, qu'ils fassent rigoureusement de l'impôt sur le revenu leur loi ? »